

Pratteln, le 24 février 2026

Prise de position d'Intergenerika
Concernant la motion 25.4656 du Conseiller aux Etats Marco Chiesa (TI, UDC) –
Obligation de substitution concernant les médicaments interchangeables

La motion charge le Conseil fédéral de réviser la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à imposer aux pharmaciens la délivrance d'un générique ou d'un biosimilaire médicalement équivalent en substitution du médicament original ou de référence, à moins qu'une exclusion motivée médicalement ne soit expressément indiquée par le médecin dans l'ordonnance.

En bref

- Les génériques et les biosimilaires offrent des alternatives thérapeutiquement équivalentes et interchangeables aux médicaments originaux ou de référence. Ils contribuent de manière déterminante à la sécurité d'approvisionnement et à la maîtrise des coûts du système de santé.
- L'instauration d'une obligation légale de substitution par des génériques ou des biosimilaires ne s'inscrit pas dans le cadre du système suisse et représenterait une contrainte étrangère à son fonctionnement. Le système de santé suisse repose sur les mécanismes de l'économie de marché, la compétence professionnelle et la responsabilité des prestataires. La liberté thérapeutique des médecins et des pharmaciens, de même que l'observance thérapeutique des patients, constituent des conditions déterminantes pour la réussite des traitements. Une telle obligation de substitution porterait atteinte, sans nécessité, à ces structures qui ont fait leurs preuves.
- Sur le marché des produits substituables, les génériques atteignent d'ores et déjà près de 80 % de la part de marché. Bien que les biosimilaires occupent encore une place limitée, les données actuelles montrent une dynamique de substitution constante et nettement affirmée.
- Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, en soulignant à bon droit les mesures de maîtrise des coûts actuellement mises en œuvre, dont l'impact s'accroît depuis 2024, ainsi que les décisions prises lors de la table ronde consacrée à la maîtrise des coûts.

L'auteur de la motion justifie sa demande en affirmant que les coûts de la santé augmentent continuellement et que les dépenses en médicaments, qui représentent 22 % des coûts de l'AOS, constituent un facteur de coût central. Cette représentation demeure toutefois incomplète et inexacte à plusieurs égards :

1. La proportion des dépenses de médicaments dans les coûts de l'AOS se maintient depuis plusieurs années à environ 22 %. Leur évolution suit ainsi celle des autres postes de coûts, de sorte qu'elles ne représentent pas un moteur disproportionné de la croissance globale des dépenses.
2. Les analyses actuelles de l'OFSP (monitoring des coûts de l'OFSP, selon le pool de données, données trimestrielles T4 2025, Statistiques des assurés) montrent clairement que d'autres domaines de prestations contribuent beaucoup plus fortement à la croissance des dépenses. Les soins infirmiers, la physiothérapie et la psychiatrie, en particulier, affichent des taux de croissance supérieurs à la moyenne et influencent beaucoup plus fortement la dynamique des coûts AOS que les dépenses en médicaments.
3. L'affirmation selon laquelle les génériques et les biosimilaires seraient trop peu utilisés en Suisse est objectivement fausse.

- Sur le marché substituable, les génériques atteignent déjà aujourd'hui une part de marché d'environ 80 %, avec une tendance à la hausse.
- La part des biosimilaires est certes plus faible, mais elle augmente de manière dynamique et affiche une nette tendance à la substitution. Cela s'explique notamment par le droit de substitution récemment introduit pour les pharmaciens.
- Au total, les génériques et les biosimilaires ont généré des économies d'environ 750 millions de francs en 2024, ce qui a largement contribué à alléger la charge financière de l'AOS.

La liberté thérapeutique des médecins doit impérativement être préservée. Il leur incombe de prescrire à leurs patients les médicaments les plus efficaces, les mieux tolérés et les mieux adaptés à chaque cas. Une obligation légale de substitution comporte en outre le risque de coûts supplémentaires. En psychiatrie notamment, on constate que les patients réagissent de manière très sensible aux changements dans l'apparence de leurs médicaments. Si un traitement bien adapté est déstabilisé par un changement de médicament imposé, cela entraîne non seulement une détérioration de l'état de santé, mais aussi des consultations supplémentaires et, dans le pire des cas, des hospitalisations, ce qui se traduit par des coûts plus élevés pour le système de santé.

Nous considérons que les incitations sont plus efficaces que les contraintes. Leur utilisation peut être renforcée par une promotion générale des médicaments génériques et, plus largement, des biosimilaires.

Intergenerika: Pour un approvisionnement de base durable et sûr en génériques et biosimilaires.

- Intergenerika est l'association des fournisseurs de génériques et de biosimilaires actifs en Suisse. Ces médicaments éprouvés dont la protection par brevet a expiré, sont **des alternatives bon marché et de qualité équivalente aux médicaments originaux**. Dans les soins médicaux de base, les génériques et les biosimilaires jouent un **rôle important pour le système de santé**.
- Intergenerika s'engage en faveur de conditions-cadres politiques et économiques qui **garantissent l'approvisionnement durable des patientes et patients en génériques et biosimilaires** et qui permettent un **allègement financier substantiel du système de santé**.
- Grâce à l'utilisation de génériques et de biosimilaires, **750 millions de CHF ont été économisés en Suisse en 2024**.